

Le justicier des rives du lac sur le banc des accusés

Nyon Président de l'association Rives Publiques, Victor von Wartburg comparait devant le Tribunal pour dommages à la propriété.



Victor von Wartburg, Président de "Rives publiques" lutte pour l'accès au lac pour tous.

Image: ALAIN ROUECHE-A

Par Yves Merz

18.03.2015

Signaler une erreur

Vous voulez communiquer un [renseignement](#) ou vous avez repéré une [erreur](#)?

C'est parce que Rives Publiques estimait que la loi sur le marchepied n'était pas appliquée par les pouvoirs publics que ses membres ont tailladé deux clôtures au bord du lac à Tannay, le 22 juin 2012. Il s'agissait d'une opération coup-de-poing en présence des médias. Mais, hier, c'était au tour de Victor von Wartburg, président de cette association, de se retrouver devant la justice à Nyon, accusé de dommages à la propriété.

Le prévenu a pris toute la responsabilité de cette action sur lui. Les faits ne sont pas contestés puisqu'ils ont été revendiqués. Et les dommages sont modestes. La cause aurait donc pu être pliée en deux temps trois mouvements. Mais on n'a pas affaire à du vandalisme gratuit. Les auteurs disent avoir agi parce que ces clôtures sont illicites et parce que ni le Canton ni les communes ne font

appliquer la loi sur le marchepied, qui stipule que le rivage doit être laissé libre de tout obstacle sur une largeur de deux mètres.

Rives Publiques est à l'aise pour le répéter aujourd'hui puisque la Cour de droit administratif et public (CDAP) lui a donné raison le 30 juin 2014. Mais cela suffit-il à justifier ce que l'un des deux plaignants a qualifié d'acte de voyou? Sûrement pas pour le premier procureur Jean-Marie Ruede, qui a requis une amende de 1000 francs et une peine de 60 jours-amendes avec sursis pendant quatre ans contre le prévenu. «On peut être d'accord ou non avec le but de l'association, mais il n'y a pas de place pour la justice privée dans notre Etat de droit, a-t-il martelé. Il y avait d'autres moyens d'intervenir.»

La défense a tenté de retourner l'argumentaire. «On se réfère à l'Etat de droit, mais qu'en est-il lorsqu'il n'est pas appliqué?» a répliqué Me Mahaim. L'avocat de l'accusé a demandé l'acquittement. Il estime que les clôtures se trouvaient sur le domaine public et que, dès lors, les plaignants n'ont plus qualité d'être lésés. Les débats ont souvent glissé du juridique au politique. Ce qui n'était pas pour déplaire à la quinzaine de membres de Rives Publiques présents au procès. Le jugement tombera dans quelques jours. Victor von Wartburg sait qu'il risque d'être condamné. «C'est le prix à payer pour notre combat.» Un combat qu'il ne va pas lâcher de sitôt. (TDG)

(Créé: 18.03.2015, 08h19)

J'ai lu et j'accepte la [Charte des commentaires](#).

Caractères restants:

12 Commentaires

[Commentaires populaires](#) [Tous les commentaires](#)

Dan Guye

08:32 Heures

Un "justicier" qui mériterait le soutien de toute la population...

 

[Répondre](#) [Signaler un abus](#)

101 13

[Voir tous les commentaires](#) ▼